



Association Famille de Marie – Triomphe du Cœur
7 rue Marcel Dassault
60210 Grandvilliers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

8, rue Léonard de Vinci – PAE du Tilloy
60000 **BEAUVAIS**
Tél. 03 44 12 44 44 / Fax 03 44 12 44 45
E-mail : beauvais@aces-sobesky.fr

12, rue Albert EINSTEIN – BP14
77421 **CHAMPS-SUR-MARNE** Cedex 2
Tél. 01 64 68 58 85 / Fax 01 64 68 37 75
E-mail : champs@aces-sobesky.fr

32, rue du Général LECLERC
02300 **CHAUNY**
Tél. 03 23 39 14 64 / Fax 03 23 39 14 65
E-mail : jones@aces-sobesky.fr

55, av. René FIRMIN
60410 **VERBERIE**
Tél. 03 44 38 34 44 / Fax 03 44 38 34 40
E-mail : odile.sobesky@aces-sobesky.fr



AUDIT

CONSEIL

EXPERTISE

SOBESKY

BEAUVAIS

CHAMPS-SUR-MARNE

CHAUNY

VERBERIE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau de l'Ordre d'Amiens et de Paris Ile-de-France.
S.A.R.L. au capital de 202 500 € - RCS Beauvais 402 159 883 00030 - Code NAF 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 63 402 159 883
Siège social : 8 Rue Léonard de Vinci - PAE du Tilloy 60000 BEAUVAIS - Site Internet : www.aces-sobesky.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Famille de Marie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant.

La gestion des activités culturelles est actuellement globalisée avec les activités relevant de l'objet social de l'association, et ont pesé sur les ressources à hauteur de 14% du budget global ; notamment les ressources affectées à la rénovation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Durée des amortissements : les méthodes utilisées et relevées dans l'annexe nous ont semblé appropriées,
- Les éléments de contrôle interne qui nous semblent insuffisants ne portent cependant pas sur le montant des charges d'ensemble mais sur leur ventilation et justification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Diocésain pour les Affaires Economiques, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

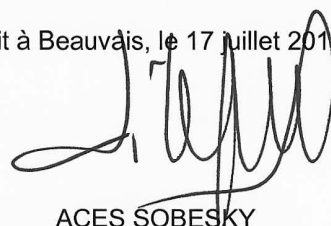
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beauvais, le 17 juillet 2019



ACES SOBESKY
Associée Odile SOBESKY
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Comptes annuels



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	428 604	54 542	374 062	118 723
Immob. en cours / Avances et acomptes	43 367		43 367	20 756
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	471 971	54 542	417 429	139 479
Stocks				
Créances				
Autres créances	5 000		5 000	
Divers				
Disponibilités	79 187		79 187	265 940
ACTIF CIRCULANT	84 187		84 187	265 940
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	556 158	54 542	501 616	405 419



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Report à nouveau	400 222	216 782
RESULTAT DE L'EXERCICE	71 912	183 439
FONDS PROPRES	472 134	400 222
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	427	5 197
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 305	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 750	
DETTES	29 483	5 197
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	501 616	405 419



Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)
Ventes de marchandises	300	0,13	256	0,10	44
Production vendue	2 777	1,17	3 018	1,23	-241
Subventions d'exploitation	7 650	3,23	24 990	10,21	-17 340
Reprises et Transferts de charge	74 005	31,20	66 022	26,96	7 983
Autres produits	226 468	95,48	216 596	88,46	9 872
Produits d'exploitation	311 199	131,20	310 882	126,96	317
Achats de marchandises	19 281	8,13	20 710	8,46	-1 429
Achats de matières premières	-60	-0,03			-60
Autres achats non stockés et charges externes	147 569	62,21	139 942	57,15	7 627
Impôts et taxes	90	0,04	363	0,15	-273
Salaires et Traitements			288	0,12	-288
Charges sociales	44 488	18,76	39 113	15,97	5 375
Amortissements et provisions	23 749	10,01	16 275	6,65	7 474
Autres charges	4 920	2,07	3 300	1,35	1 620
Charges d'exploitation	240 037	101,20	219 990	89,84	20 047
RESULTAT D'EXPLOITATION	71 162	30,00	90 892	37,12	-19 730
Produits financiers	750	0,32	900	0,37	-150
Résultat financier	750	0,32	900	0,37	-150
RESULTAT COURANT	71 912	30,32	91 792	37,49	-19 880
Produits exceptionnels			93 841	38,32	-93 841
Charges exceptionnelles			2 194	0,90	-2 194
Résultat exceptionnel			91 647	37,43	-91 647
EXCEDENT OU DEFICIT	71 912	30,32	183 439	74,92	-111 527

Contribution volontaires en nature

Total des produits**Total des charges**

Dossier de Gestion

Capacité d'autofinancement

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	71 912	183 439
+ Dotations aux amortissements	23 749	18 469
+ Dotations aux provisions		
+ Dotations pour dépréciation des actifs		
- Reprises sur charges calculées		
- Subventions d'investissement inscrites au C/R		
- Prix de cession d'immobilisations (775)		
+ VNC des immobilisations cédées (675)		
= Capacité d'autofinancement	95 661	201 908

	31/12/2018	31/12/2017
Insuffisance Brute d'Exploitation	-200 640	-172 151
+ Transfert de charges	74 005	66 022
+ Autres produits d'exploitation	226 468	216 596
- Autres charges d'exploitation	4 920	3 300
+ Quote-part des opérations faites en commun		
+ Produits financiers	750	900
- Charges financières		
+ Produits exceptionnels		93 841
- Charges exceptionnelles		
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices		
= Capacité d'autofinancement	95 661	201 908

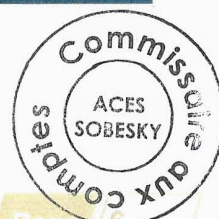


Dossier de Gestion

Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	95 661	
- Réduction des fonds propres et des fonds dédiés		
Autofinancement disponible	95 661	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé		
Versements par les confédérations, augmentation des fonds propres		
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail		
Subventions d'investissement		
Total des ressources	95 661	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Versements aux confédérations, fédérations, sociétaires		4 770
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		301 699
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		
Total des emplois		306 469
Variation du fonds de roulement net global		210 807

	31/12/2018	31/12/2017	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes clients, comptes rattachés				
Autres créances	5 000		5 000	
Comptes de régularisation				
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs, comptes rattachés	8 305			8 305
Dettes fiscales et sociales				
Autres dettes	20 750			20 750
Comptes de Régularisation				
Dégagement net de fonds de roulement				24 055
Variation de la trésorerie active	79 187	265 940		186 752
Variations de la trésorerie passive				
Variation nette de trésorerie	79 187	265 940		186 752
Variation du fonds de roulement net global				210 807

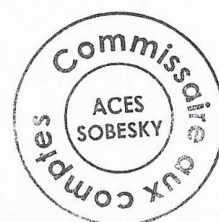


COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION FAMILLE DE MARIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 501 616 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 71 912 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres éléments

Compte d'Emploi des ressources affectées aux rénovations :

	2018	2017	2016	2015
RESSOURCES				
REPORT DES RESSOURCES	340 487	266 794	66 794	
DONS BOLLORE SAS	200 000	200 000	200 000	90 000
TOTAL RESSOURCES (A)	540 487	466 794	266 794	90 000
EMPLOIS				
INVESTISSEMENTS	279 087	126 307		23 206
IMMOBILISATIONS EN COURS	43 366			
TOTAL EMPLOIS (B)	322453	126307	0	23206
EXCEDENT (C= A-B)	218 034	340 487	266 794	66 794
TRESORERIE EN SOLDE (E)	79 187	265 939	213 891	13536
Cout net de l'activité culturelle (D)	-43185	-15128	1740	
Frais de fonctionnement (F=C-E-F)	95 662	59 420	54 643	53 258
% DES COUTS DE FONCTIONNEMENTS sur ressources cumulées (F/A)	18%	13%	20%	59%



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

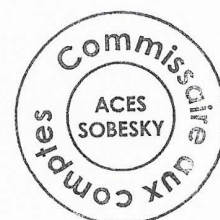
	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	97 082	266 805		363 887
- Matériel de transport	37 854			37 854
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 580	12 283		26 863
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	20 756	289 415	266 805	43 367
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	170 272	568 503	266 805	471 971
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	170 272	568 503	266 805	471 971



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 755	15 487		22 242
- Matériel de transport	19 815	5 768		25 583
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 222	2 495		6 717
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	30 793	23 749		54 542
ACTIF IMMOBILISE	30 793	23 749		54 542



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 000 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	5 000	5 000	
Charges constatées d'avance			
Total	5 000	5 000	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	5 000
Total	5 000



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 29 483 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 305	8 305		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 750	20 750		
Autres dettes (**)	427	427		
Produits constatés d'avance				
Total	29 483	29 483		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	427			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 000
Total	3 000



Engagements donnés

Montant en
euros





Association Famille de Marie – Triomphe du Cœur
7 rue Marcel Dassault
60210 Grandvilliers

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2018

8, rue Léonard de Vinci – PAE du Tilloy
60000 **BEAUVAIS**
Tél. 03 44 12 44 44 / Fax 03 44 12 44 45
E-mail : beauvais@aces-sobesky.fr

12, rue Albert EINSTEIN – BP14
77421 **CHAMPS-SUR-MARNE** Cedex 2
Tél. 01 64 68 58 85 / Fax 01 64 68 37 75
E-mail : champs@aces-sobesky.fr

32, rue du Général LECLERC
02300 **CHAUNY**
Tél. 03 23 39 14 64 / Fax 03 23 39 14 65
E-mail : jones@aces-sobesky.fr

55, av. René FIRMIN
60410 **VERBERIE**
Tél. 03 44 38 34 44 / Fax 03 44 38 34 40
E-mail : odile.sobesky@aces-sobesky.fr

■ **AUDIT**

CONSEIL

EXPERTISE

SOBESKY

BEAUVAIS

CHAMPS-SUR-MARNE

CHAUNY

VERBERIE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau de l'Ordre d'Amiens et de Paris Ile-de-France.
S.A.R.L. au capital de 202 500 € - RCS Beauvais 402 159 883 00030 - Code NAF 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 63 402 159 883
Siège social : 8 Rue Léonard de Vinci - PAE du Tilloy 60000 BEAUVAIS - Site Internet : www.aces-sobesky.fr

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

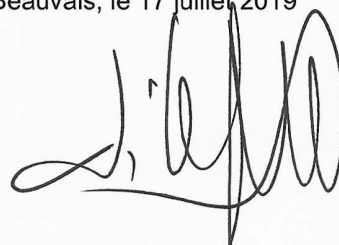
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Beauvais, le 17 juillet 2019



ACES Sobesky
Associée Odile Sobesky
Commissaire aux comptes

